

Orientation**9/16****CLAP****FICHE N°162 i****Version : 2****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Déclaration de conformité

Mise sur le marché

Équipement sous pression

Ensemble

Réglementation nationale

Utilisateur

Référence directive :

Article 4- 97/23/CE

Article 5- 97/23/CE

Annexe VII- 97/23/CE

Accepté par le GTP :**27/06/2001****Accepté par le CLAP :****27/06/2001****Sujet :** Nouvelle approche – Déclaration de conformité CE**Question :**

Est-ce qu'un équipement sous pression ou un ensemble marqué CE doit être fourni avec une déclaration CE de conformité lorsqu'il est mis sur le marché ?

Réponse :

1/2

Le fabricant d'un équipement sous pression ou d'un ensemble marqué CE doit être informé que la déclaration CE de conformité doit être rendue disponible immédiatement pour les autorités nationales sur simple demande. Sinon, la présomption de conformité prévue au paragraphe premier de l'article 5 peut être mise en doute. Pour cette raison, le fabricant ou son représentant autorisé établi dans la communauté doit établir une déclaration CE de conformité écrite et en conserver une copie pendant une période de dix ans après que le dernier équipement sous pression ait été fabriqué.

Cependant, le paragraphe 1.1 de l'article 4 impose que l'Etat membre autorise la libre circulation des équipements sous pression et des ensembles conformes à la DESP et ayant le marquage CE, mais il n'y a pas d'exigence dans la DESP que la déclaration CE de conformité soit obligatoirement fournie avec l'équipement sous pression ou l'ensemble pour se conformer à la DESP.

Par ailleurs, le fabricant doit savoir que la déclaration de conformité est un document utile pour le distributeur ou pour l'utilisateur, car il est un résumé de la conception, de la fabrication et de l'évaluation de conformité.

Le fabricant doit également être informé que certains Etats membres imposent que la déclaration de conformité soit disponible chez l'utilisateur lors de la mise en service ainsi que pour les inspections en service des équipements sous pression.

Le fabricant doit enfin être conscient que la déclaration CE de conformité est un document essentiel pour le fabricant d'un ensemble dans lequel un équipement sous pression marqué CE doit être intégré.

Orientation**9/16****CLAP****FICHE N°162 i****Version : 2****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Déclaration de conformité

Mise sur le marché

Équipement sous pression

Ensemble

Réglementation nationale

Utilisateur

Référence directive :

Article 4- 97/23/CE

Article 5- 97/23/CE

Annexe VII- 97/23/CE

Accepté par le GTP :**27/06/2001****Accepté par le CLAP :****27/06/2001****Sujet :** Nouvelle approche – Déclaration de conformité CE**Question :**

Est-ce qu'un équipement sous pression ou un ensemble marqué CE doit être fourni avec une déclaration CE de conformité lorsqu'il est mis sur le marché ?

Réponse :

2/2

Il est donc fortement recommandé de fournir avec le produit la déclaration CE de conformité pour tous les produits qui sont destinés à être mis en service en tant que tels.

NOTE : La déclaration CE de conformité peut ne pas être un document séparé, elle peut être incluse dans la notice d'utilisation.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.